



Besoin d'orientations sur la double nationalité

Par **Mossiali**, le **22/04/2011** à **21:24**

Bonjour,
En fait, je ne sais pas exactement à qui m'adresser. Né au Gabon, le 26 Mars 1959, je vis également au Gabon, depuis cette année-là. Je suis Africain, né sous l'Afrique Equatoriale Française, à l'époque où le Gabon était "Territoire du Gabon". Je voudrais savoir si, à l'heure actuelle, je peux encore bénéficier de la double nationalité (Franco-Gabonaise) ?

Par **mimi493**, le **22/04/2011** à **21:48**

non, c'est de toute façon trop tard. S'il y avait choix possible en 1960, ça s'est fini le 12 juillet 1973
En fait, pour le Gabon, il fallait résider en France après l'indépendance pour pouvoir obtenir la nationalité française

Par **Mossiali**, le **23/04/2011** à **07:45**

Mais, en 1973, je n'étais âgé que de 14 ans. Je ne savais rien de ces choses-là.

Par **amajuris**, le **23/04/2011** à **09:39**

bjr,
comme vous étiez mineur, ce sont vos parents qui décidaient pour vous.

Par **mimi493**, le **23/04/2011** à **14:13**

Même si ça avait un impact, au pire, le délai de choix aurait été reporté à vos 18 ans donc en 77. Donc c'est trop tard.rnrnDe plus, comme je vous l'ai dit, concernant les territoires sous souveraineté française de l'Afrique subsaharienne, il n'y a pas eu de possibilité de conserver la nationalité française après l'indépendance si on ne résidait pas en territoire français après l'indépendance et avec le délai de 1973.rnrnDonc n'ayez pas de regret, même si vous vous étiez pris à temps, même si vos parents avaient fait tout ce qui était possible, ça n'aurait rien changé (sauf établir après l'indépendance et avant le 12 juillet 1973, sa résidence en France)